

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DEMANDE D AUTORISATION D ENSEIGNER

Une fiche par demande et par discipline

SVP. cocher la case correspondante

Kendo Iaïdo Jodo Naginata Sport Chanbara Kyudo

*NOM – Prénoms

Nom de jeune fille

*Date de Naissance

Lieu de naissance Nationalité.....

*Adresse personnelle

Code postal Ville.....

*Tél.dom Portable 06

Fax *E-mail @

Profession actuelle

***Votre club actuel** **N°licenc e 2009.2010 obligatoire ***

Date de vos débuts de pratique (discipline concernée par l'A.E.)

Quel a été – ou quels ont été – votre (vos) club(s) de pratique

.....

Quel a été votre principal enseignement

***Grade actuel**..... *Dan Obtenu le à.....

Eventuellement dans d'autres disciplines précisez

*Assurez-vous actuellement une initiation Oui – Non depuis le

Si oui nom et numéro d'affiliation du club dans lequel vous assurez cette initiation

.....

Assurez-vous cette initiation, seul (e) ? Oui – Non

ou sous la responsabilité d'un enseignant ? Oui – Non Nom de l'enseignant.....

Etes-vous licencié(e) dans ce club ? Oui – Non

*Etes-vous en possession d'un (ou plusieurs) Brevet(s) d'Etat d'Educateur Sportif ? Oui – Non

si oui, quelle(s) mention(s)..... Degré du BEES.....

*Avez-vous le Tronc Commun du B.E.E.S. ? Oui – Non Degré du TC.....

Votre niveau d'études atteint (diplômes obtenus).....

Eventuellement, étude ou formation en cours

* mentions obligatoires

Pratiquez vous une ou plusieurs disciplines du CNK, si oui lesquelles (numéro de licence en cours)

-
-
-
-

Avez-vous déjà suivi des stages organisés par le CNK ? Oui - Non

si oui, mentionnez le (les) stages que vous avez suivi(s) : nature, année, lieu, formateur :

(exemple INITATION – 1998 – PARIS – CNE KENDO)

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Date
.....

Signature
.....

LA DEMANDE D AUTORISATION D ENSEIGNER DOIT IMPERATIVEMENT COMPORTER :

- la fiche de renseignement dûment remplie, datée et signée
- lettre de motivation du postulant
- lettre de motivation du Président de club concerné.

L'autorisation d'enseigner est validée après étude du dossier par la Commission concernée.
La carte de licence de la saison en cours doit être effective.

Validité, uniquement pour la saison en cours.

La délivrance d'une autorisation d'enseigner implique le suivi de la formation au Brevet Fédéral ainsi que la présentation à l'examen qui en découle (juin).